



24 février 2016 : Conseil d'Administration

Déclaration préalable des élu-e-s CGT

État d'urgence sociale au Cerema

Nous nous sommes quittés en fin d'année 2015 sur une situation très difficile pour notre établissement. Le budget prévisionnel 2016 alloué au Cerema est marqué par une nouvelle et très lourde diminution du financement de l'État. Celle-ci n'a pas d'autre justification que la politique d'austérité infligée par ce gouvernement au service public, aux salariés du public comme du privé, aux retraités et privés d'emploi.

Mais l'austérité, ce n'est pas pour tout le monde puisque le même gouvernement ne ménage pas ses efforts pour contenter le patronat comme l'illustre le projet de loi El-Komhri qui prévoit une liste ahurissante d'attaques contre le droit du travail. Nous appelons donc dès aujourd'hui à signer la [pétition](#) contre ce projet de loi.

Lors du précédent conseil d'administration, le budget de notre établissement a été malheureusement adopté du fait de la voix prépondérante du président du conseil d'administration, ce dernier s'engageant à demander un rendez-vous à ce sujet au premier ministre. **Aujourd'hui, la CGT souhaite savoir où en est cette démarche.**

Nous le souhaitons d'autant plus que le conseil d'administration d'aujourd'hui est invité à adopter – ou non – un projet de budget rectificatif qui diminue encore la dotation de l'État au Cerema. Ce projet est révélateur du mépris de l'administration de tutelle envers nos missions et nos agents. Les agents apprécieront ce signal qui leur est envoyé, eux qui se sont fortement mobilisés depuis le dernier conseil.

Ce budget en baisse aura pour première conséquence la poursuite de la diminution des effectifs. Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015, le CEREMA a subi une baisse de -62 ETP soit une diminution de 2 %.

La CGT rappelle en outre que

1- cette baisse depuis la création du Cerema fait suite à des diminutions déjà considérables pour les 11 services, avant la création de l'établissement ;

2- cette baisse ne tient pas compte de l'absence d'une dotation suffisante en moyens humains et financiers à la création du Cerema, dotation qui aurait dû couvrir l'intégralité des dépenses nécessaires aux missions que n'assuraient pas auparavant les 11 services : paye, pilotage, fonction comptable... La baisse de la capacité de production du Cerema depuis 2 ans est donc plus importante que la diminution des effectifs.

Cette évolution n'est évidemment pas sans conséquences :

- **abandons de missions et affaiblissement de l'ancrage territorial ;**
- **pertes de compétences collectives ;**
- **surcharges de travail** conduisant dans certains cas à des burn-out ;
- **forte polarisation de la direction de l'établissement sur la recherche de recettes propres.** Ces dernières deviennent en effet un critère de priorité de l'activité ce qui nous éloigne de la logique du service public et de la réponse aux besoins quels que soient les modes de financement. **Nous dénonçons d'ailleurs les propos tenus par la tutelle lors du précédent conseil d'administration, rendant les collectivités locales responsables de l'avenir du Cerema, alors que ces dernières sont déjà largement victimes des réductions de dotations de l'État¹.**

1 Le procès verbal de la séance du 27 novembre dernier précise en effet les propos suivant de la tutelle : « Concernant les ressources propres, cette problématique ne pourra être solutionnée sans l'aide des collectivités locales. Le véritable enjeu est de savoir dépasser le niveau actuel, en essayant de passer de 25 à 30 M€, dans les années à venir, afin de prouver la validité du modèle Cerema. À défaut, l'établissement ira droit au mur. Les recettes propres sont le levier essentiel pour lui offrir un avenir »

- **limitation des recrutements à l'interne du Cerema** en raison des risques de dépassement de la masse salariale ;
- **pressions sur l'exercice indemnitaire** ;
- **capacité d'investissement largement insuffisante** pour entretenir le patrimoine du Cerema, pour les équipements scientifiques et techniques comme pour l'immobilier...

À tout cela s'ajoute désormais la menace d'un projet immobilier qui prévoit la fermeture de 5 sites : Le Bourget (51 agents), Bonneuil-sur-Marne (19 agents), Saint-Médard-en-Jalles (137 agents), Montpellier (19 agents) et Nice (25 agents).

En réponse à ces attaques, les actions des agents se multiplient sur tous les sites du Cerema. Elles montrent à la fois la détermination de ceux-ci pour sauver leur outil de travail, leur attachement au service public et la défiance qui s'installe entre eux et l'administration. Ces actions ne concernent pas seulement les sites impactés par le schéma immobilier, ce qui témoigne aussi d'une grande solidarité au sein du personnel. De plus, au-delà de l'immobilier, c'est la trajectoire globale donnée à notre service qui est contestée dans ces mobilisations.

Ce qui nous guide, ce n'est pas l'intérêt du Cerema, mais l'intérêt des agents, leurs compétences, leurs conditions de travail, et nos missions de service public pour l'ensemble des citoyens et des territoires. Il est hors de question pour nous d'accompagner la pénurie ou de cautionner les évolutions actuelles, qui s'opposent aujourd'hui frontalement à ce pourquoi nous militons. **Les agents auront donc raison de continuer à construire les actions nécessaires, dans et hors du Cerema, et que la CGT impulsera, soutiendra et aidera.**